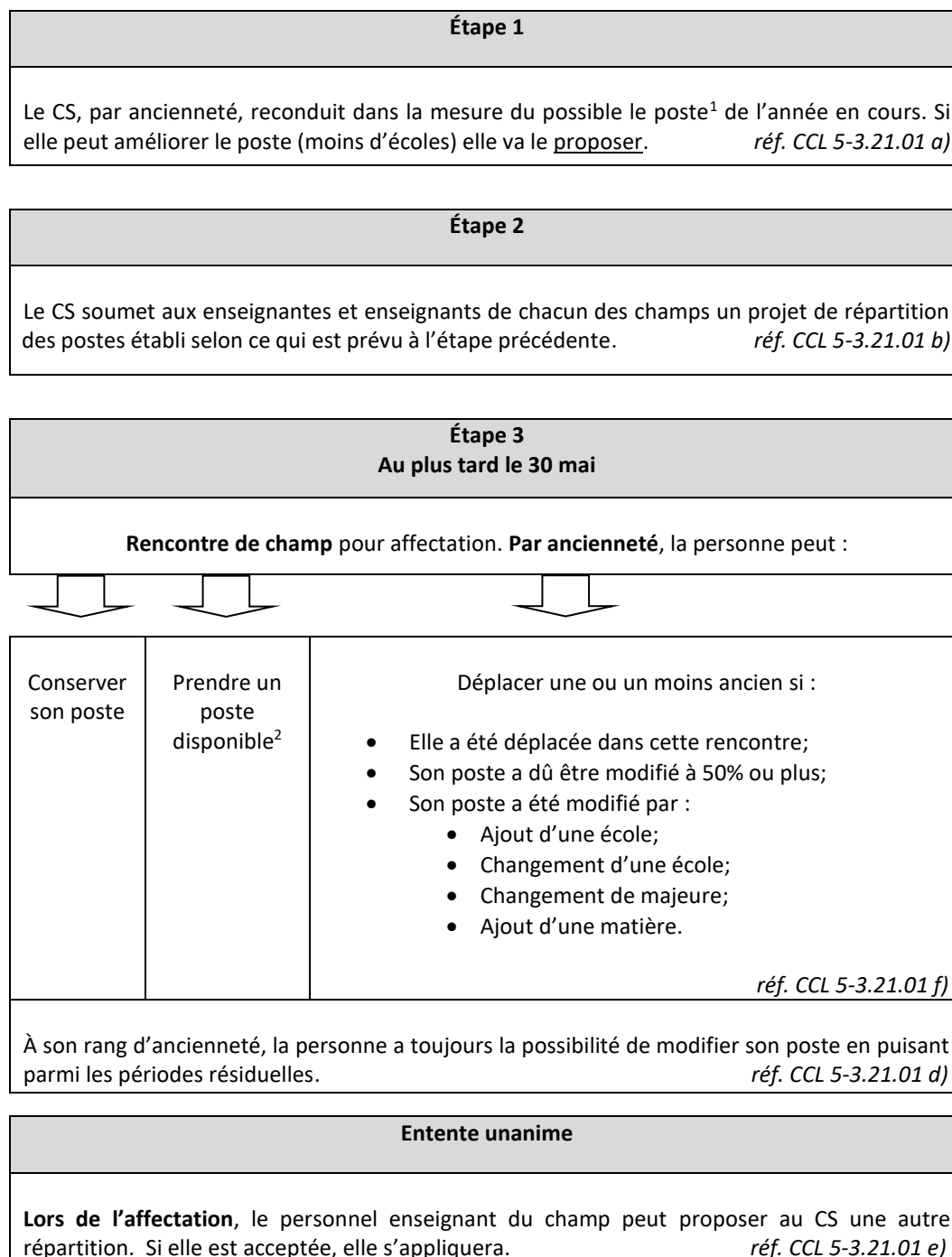




Syndicat de l'enseignement
du Lanaudière (SEL-CSQ)

**AFFECTATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES
SPÉCIALISTES AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE**
5-3.21.01 (Entente locale)



¹ Aux fins d'affectation et de répartition des fonctions et responsabilités, le terme **poste** signifie : école, degré, matière et programme (...)

² Aux fins d'affectation et de répartition des fonctions et responsabilités, l'expression **poste disponible** signifie :

- poste définitivement dépourvu de son titulaire;
- poste nouveau;
- pour les champs 2 et 3 et les champs 8 à 20, poste différent à 50 % ou plus du poste existant l'année en cours.

